



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-16449>

Département(s) de publication : **06, 83**

Annonce n° **26-16449**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE - PLAGE DE CARNOLÈS RELANCE DES LOTS 2 et 5

Description : Les stipulations du présent règlement portent sur la conclusion d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de 2 lots de plage, relevant de la concession de la plage artificielle de Carnolès. À la suite de la déclaration d'infructuosité des lots n°2 et n°5 lors de la procédure initiale, la présente consultation a pour objet de relancer la procédure de délégation de service public exclusivement pour ces deux lots, dans les conditions définies au présent règlement. Les lots de plage mis en concurrence sont situés sur la plage artificielle de Carnolès : - Lot n°2 : zone Est, avenue Robert Schumann - Lot n°5 : zone Ouest, promenade du Cap Martin, épi n°1

Identifiant de la procédure : c7e1bfb0-1451-42d9-ba3b-2bdaa06714e2

Identifiant interne : DSP 26/14

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 92332000 Services de plages

2.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Roquebrune Cap Martin

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 200,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion : Avis

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot CLUB DE PLAGES

Description : Le délégataire devra exercer l'activité de club de plage pour enfants sur le lot de plage n°2 situé sur la plage artificielle de Carnolès, zone Est, pour une durée de 5 ans. Les lieux mis à disposition sont destinés à recevoir des activités de loisirs pour les enfants âgés de 3 à 15 ans. Le délégataire prendra en compte l'ensemble de la gestion du service public, bénéfices et pertes éventuelles comprises. Il sera notamment en charge des missions suivantes : - la gestion du service public • Accueil de qualité évalué par une mesure régulière du niveau de la satisfaction des usagers ; • Gestion administrative, technique et financière du service public délégué ; • Formation et encadrement de l'ensemble des personnels affectés à l'exploitation du service public, au titre de la convention et/ou de la réglementation ; • Surveillance et sécurité des lieux et des personnes ; • Actions de promotion, communication et commercialisation. - La gestion des biens • Entretien, maintenance, réparations, contrôles réglementaires et de mise en conformité, ainsi que le renouvellement des installations, équipements et matériels ; • Acquisition et mise en place de tout matériel complémentaire ; • Fourniture et renouvellement de l'ensemble des aménagements et matériels liés au service ; • Nettoyage et entretien réguliers et suivi des installations ; • Prise en charge des coûts de fonctionnement liés à son activité - La gestion des travaux le cas échéant Le suivi et les contrôles administratifs et techniques inhérents à son exploitation En contrepartie de ce service, le délégataire est autorisé à percevoir, aux lieux et places du délégant, les recettes correspondantes.

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 92332000 Services de plages

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Roquebrune Cap Martin

Code postal : 06190

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Autre durée : Inconnu

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 0 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : 1) Qualité du projet d'exploitation : - Qualité du service offert aux usagers du service public local d'accueil touristique et balnéaire, - Propositions faites pour optimiser l'exploitation de la plage (stratégie de développement) - Ambiance, esthétique, intégration environnementale du projet - Moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer la mission de service public déléguée (qualitatif et quantitatif) et sa continuité

Catégorie du critère d'attribution seuil : Ordre d'importance

Nombre critère d'attribution : 2

Critère :

Type : Coût

Description : 2) Conditions financières proposées : - Pertinence du compte d'exploitation prévisionnel - Attractivité des tarifs - Montant des redevances versées au délégant

Catégorie du critère d'attribution seuil : Ordre d'importance

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_UIWxAMrZBc

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 19/03/2026 à 16:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice

Informations relatives aux délais de recours : Tribunal compétent : Tribunal administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs – CS61039 – 06050 NICE CEDEX 1 Tél : 04.89.97.86.00
Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr Site internet : www.nice.tribunal-administratif.fr
Introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Lot ACTIVITES NAUTIQUES

Description : Le délégataire devra exercer le service public balnéaire délégué sur le lot de plage n°5 situé sur la plage artificielle de Carnolès, zone Ouest. Cette délégation comprend : • l'autorisation d'occupation du domaine public maritime, • l'équipement, la surveillance et l'entretien du lot objet de la délégation, • l'exploitation des activités de bains de mer dans l'intérêt du développement durable de la station balnéaire de manière à apporter sécurité, confort et services aux usagers étant rappelé le principe de la gratuité de la baignade et de la continuité du service public. Le délégataire prendra en compte l'ensemble de la gestion du service public, bénéfices et pertes éventuelles comprises. Il sera notamment en charge des missions suivantes : - la gestion du service public • Accueil de qualité évalué par une mesure régulière du niveau de la satisfaction des usagers ; • Gestion administrative, technique et financière du service public délégué ; • Formation et encadrement de l'ensemble des personnels affectés à l'exploitation du service public, au titre de la convention et/ou de la réglementation ; • Surveillance et sécurité des lieux et des personnes ; • Actions de promotion, communication et commercialisation. - La gestion des biens • Entretien, maintenance, réparations, contrôles réglementaires et de mise en conformité, ainsi que le renouvellement des installations, équipements et matériels ; • Acquisition et mise en place de tout matériel complémentaire ; • Fourniture et renouvellement de l'ensemble des aménagements et matériels liés au service ; • Nettoyage et entretien réguliers et suivi des installations ; • Prise en charge des coûts de fonctionnement liés à son activité - La gestion des travaux le cas échéant - Le suivi et les contrôles administratifs et techniques inhérents à son exploitation

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 92332000 Services de plages

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Roquebrune Cap Martin

Code postal : 06190

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Autre durée : Inconnu

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 0 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : 1) Qualité du projet d'exploitation : - Qualité du service offert aux usagers du service public local d'accueil touristique et balnéaire, - Propositions faites pour optimiser l'exploitation de la plage (stratégie de développement) - Ambiance, esthétique, intégration environnementale du projet - Moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer la mission de service public déléguée (qualitatif et quantitatif) et sa continuité

Catégorie du critère d'attribution seuil : Ordre d'importance

Nombre critère d'attribution : 2

Critère :

Type : Coût

Description : 2) Conditions financières proposées : - Pertinence du compte d'exploitation prévisionnel - Attractivité des tarifs - Montant des redevances versées au délégant

Catégorie du critère d'attribution seuil : Ordre d'importance

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_UIWxAMrZBc

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 19/03/2026 à 16:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice

Informations relatives aux délais de recours : Tribunal compétent : Tribunal administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs – CS61039 – 06050 NICE CEDEX 1 Tél : 04.89.97.86.00
Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr Site internet : www.nice.tribunal-administratif.fr
Introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Numéro d'enregistrement : 21060104300016

Adresse postale : 22 Avenue Paul Doumer

Ville : Roquebrune cap martin

Code postal : 06190

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Adresse électronique : service.marches@mairiercm.fr

Téléphone : 0492104811

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_UIWxAMrZBc

Profil de l'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Nice

Numéro d'enregistrement : 170 600 050 00026

Ville : Nice

Code postal : 06000

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 2fdf8d25-2fa5-474a-b6d4-11eecd063d54 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 16/02/2026 à 15:10

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/02/2026